AMBM

Vision 2019-2020

Pour des collectivités bilingues prospères et vibrantes au Manitoba

MÉMOIRE POLITIQUE DU GROUPE AMBM
DANS LE CONTEXTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

AUTOMNE
2019

AMBM

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS
BILINGUES DU MANITOBA

ASSOCIATION OF MANITOBA
BILINGUAL MUNICIPALITIES

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	4
2.	Le leadership du Groupe AMBM	6
	2.1 À propos du Groupe AMBM	6
	2.2 La vision économique du leadership municipal bilingue	7
	2.3 Les priorités du Groupe AMBM	7
	2.4 Les retombées économiques du Groupe AMBM	9
	2.5 Le Groupe AMBM et les langues officielles	12
	2.6 Le Groupe AMBM : partenaire du Gouvernement du Canada	14
3.	Infrastructures sociales	16
4.	Infrastructures de développement durable	17
5.	Infrastructures touristiques	18
6.	Infrastructures numériques	19
7.	Conclusion	20
	ANNEXE A Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba	21

1 — INTRODUCTION

Dans la foulée des élections fédérales de l'automne 2019, le Groupe AMBM[1] souhaite ouvrir le dialogue avec les différents acteurs fédéraux afin de partager la vision et les initiatives du leadership municipal bilingue du Manitoba et de mettre la table pour stimuler le partenariat avec le Gouvernement du Canada. Ainsi, le Groupe AMBM formule six recommandations visant à accroitre l'efficacité, l'efficience et la cohérence en matière de développement économique et d'infrastructures au sein des municipalités bilingues du Manitoba tout en favorisant la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

1 Association des municipalités bilingues du Manitoba

RECOMMANDATION 1

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que le prochain Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure *Investir dans le Canada* (PIIC) contienne une clause linguistique exécutoire prévoyant : 1) la création d'un fonds d'investissement prévisible et stable répondant aux besoins des municipalités bilingues et des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM, 2) la tenue de consultations effectives annuelles avec l'AMBM et les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM (y inclus un représentant nommé par l'AMBM sur le Comité consultatif local du Manitoba) et 3) l'énumération des responsabilités des parties quant à la reddition de compte.

RECOMMANDATION 2

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que la prochaine Entente administrative sur le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) inclut un représentant nommé par l'AMBM au sein du Comité de surveillance chargé de sa mise en oeuvre.

RECOMMANDATION 3

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à tenir sa promesse de travailler en partenariat avec les gouvernements municipaux pour combler les besoins des collectivités rurales et de favoriser l'épanouissement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire en investissant 66,4 millions, au cours des deux prochaines années, dans les infrastructures sociales des collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba.

RECOMMANDATION 4

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à soutenir le virage vers une économie verte des collectivités francophones et bilingues du Manitoba en investissant 38,6 millions, au cours des deux prochaines années, dans leurs infrastructures de développement durable. Ces municipalités pourront ainsi bénéficier de l'accompagnement professionnel requis de la part d'Éco-Ouest Canada.

RECOMMANDATION 5

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à injecter un financement de 31,5 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, dans l'industrie touristique francophone et bilingue en vue d'appuyer le développement de projets entrepreneuriaux et la création d'emplois dans les collectivités francophones et bilingues du Manitoba.

RECOMMANDATION 6

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à garantir aux collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba un accès à Internet et une connectivité mobile haute vitesse fiables et à prix abordables en investissant 1.65 million de dollars, au cours des deux prochaines années, dans leurs infrastructures numériques.

2 — LE LEADERSHIP DU GROUPE AMBM

2.1 — À PROPOS DU GROUPE AMBM

Misant sur la vitalité et la prospérité de collectivités bilingues, le Groupe AMBM s'est doté d'une véritable force de frappe politique et économique, regroupant sous son égide trois organismes aux vocations complémentaires : l'AMBM, le CDEM[2] et Éco-Ouest Canada.

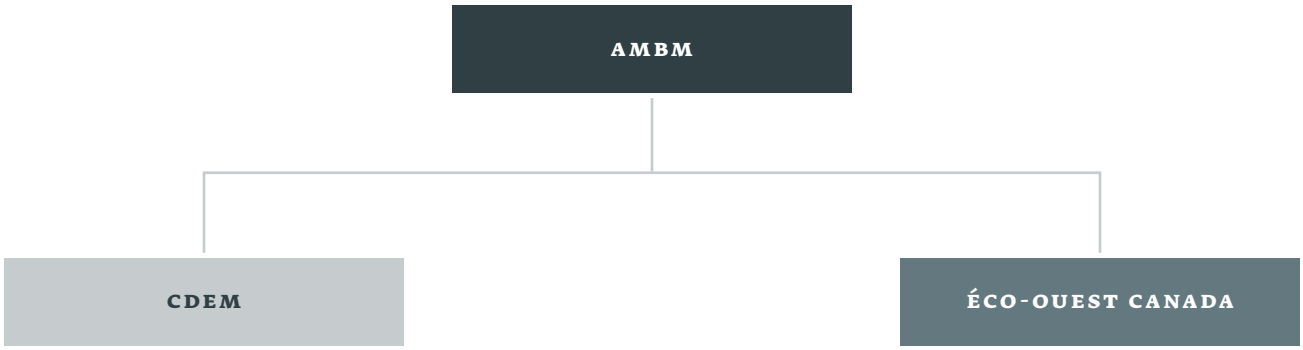

L'AMBM

Catalyseur du développement, de la prospérité et de la pérennité des collectivités bilingues du Manitoba, l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) est le chef de file politique et stratégique regroupant, appuyant et représentant une gouvernance municipale forte et solidaire. En pleine expansion, l'AMBM compte à ce jour 15 municipalités manitobaines ayant adopté une politique d'offre de services en français et renfermant une population globale d'environ 182 200 habitants.

Gouvernance : chaque municipalité membre nomme un représentant élu au conseil d'administration de l'AMBM.

LE CDEM

Depuis 1996, le CDEM encourage, stimule et organise le développement économique dans les municipalités bilingues du Manitoba. Cumulant de multiples succès et reconnu à l'échelle canadienne pour son leadership, le CDEM compte 20 employés et offre ses services à l'intérieur de six différents secteurs : appui aux entreprises, développement économique communautaire, intégration de la jeunesse, immigration, emploi et tourisme.

Gouvernance : les membres du conseil d'administration du CDEM sont nommés par l'AMBM.

2 Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba

ÉCO-OUEST CANADA (ÉOC)

Auparavant sous la gouverne du CDEM, Éco-Ouest Canada (ÉOC) est le dernier né du Groupe AMBM (2017).

Modèle unique en son genre, l'organisme à but non lucratif ÉOC a comme mandat de sensibiliser et d'accompagner les petites et moyennes[3] municipalités de l'Ouest canadien et des autres provinces envers l'écologisation de leur économie locale et régionale. Parmi les principaux services d'ÉOC figurent la création d'inventaires des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'élaboration de plans d'action locaux en matière de changements climatiques (PALCC), la mise en oeuvre de projets d'infrastructures durables et le développement de chaines de valeur[4] dans différents domaines de l'économie verte. ÉOC appuie également les municipalités en matière de commercialisation de technologies environnementales innovantes, d'attraction d'investissements directs étrangers et de formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

L'organisme mise sur la création de partenariats avec les parties prenantes (trois ordres de gouvernement, entreprises privées, population) afin d'engager pleinement celles-ci envers la réussite des initiatives entreprises. Les interventions d'Éco-Ouest Canada rejoignent les cinq secteurs suivants :

- Énergie et diminution des émissions de carbone
- Transport
- Assainissement des eaux usées municipales
- Gestion des déchets et réacheminement des matières organiques
- Création de chaînes de valeur ajoutée – produits agricoles

Gouvernance : les membres du conseil d'administration d'ÉOC sont nommés par l'AMBM.

2.2 — LA VISION ÉCONOMIQUE DU LEADERSHIP MUNICIPAL BILINGUE

Pour le Groupe AMBM, investir à l'intérieur d'infrastructures viables et durables est à la base même du développement économique et de la prospérité de ses collectivités. Qu'il s'agisse d'infrastructures touristiques, sociales, de développement durable ou numériques, certains principes directeurs sont au cœur des priorités d'investissement des gouvernements municipaux membres de l'AMBM. Ces principes sont les suivants : l'efficacité économique, la valeur ajoutée du français dans la force du bilinguisme, la solidarité sociale et la protection de l'environnement.

L'approche préconisée par le Groupe AMBM, de même que ses cibles d'investissements en infrastructure, sont en cohérence avec la vision exercée par le Gouvernement du Canada et ses principaux partis politiques.

2.3 — LES PRIORITÉS DU GROUPE AMBM

Les priorités du Groupe AMBM en matière d'investissements en infrastructures s'appuient sur le Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba[5]. Au total, une cinquantaine de projets totalisant approximativement 138 millions de dollars prêts à être exécutés ont été identifiés en matière d'infrastructures.

3 20 000 habitants et moins.

4 Par exemple : projet d'implantation de 12 usines de décortication du chanvre au Manitoba, en Saksatchewan et en Alberta d'une valeur globale de 180 millions de dollars.

5 Ce Plan est le résultat d'une consultation rigoureuse menée par le Groupe AMBM auprès de ses 15 municipalités membres et de leurs Corporations de développement communautaire (CDC).

2.3 — LES PRIORITÉS DU GROUPE AMBM

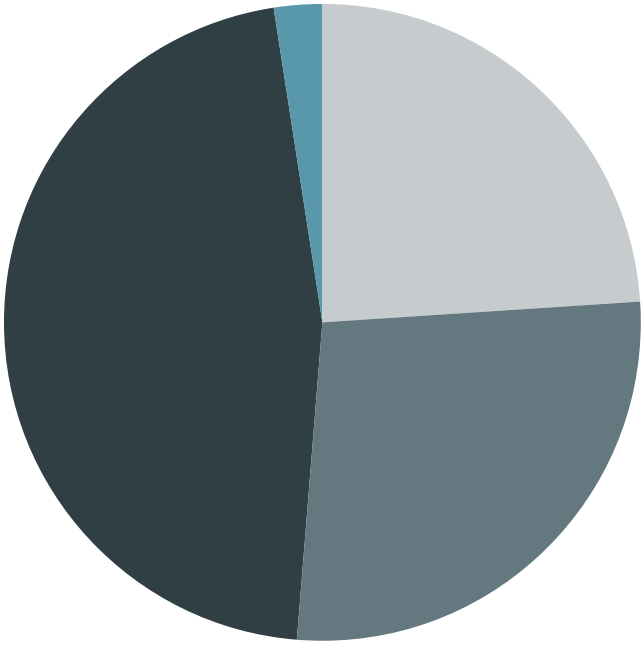

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES
1 650 000 $

INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES
31 344 500 $

INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
38 557 530 $

INFRASTRUCTURES SOCIALES
66 359 700 $

TABLEAU 1
Répartition des projets du Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba.

Le tableau ci-avant illustre les importants besoins des municipalités bilingues en matière d'infrastructures sociales (48 %), de développement durable (28 %), touristiques (23 %) et numériques (1 %).

De nombreux défis devront être relevés pour mettre en œuvre les priorités de ce Plan. Pour ce faire, différents acteurs clés de la société, à commencer par les différents ordres gouvernementaux et le secteur privé, seront invités à s'y engager.

Comme en témoigne la section suivante, il a été démontré que l'investissement public dans les projets des municipalités bilingues ont stimulé l'économie locale, en plus de s'avérer un effet levier exceptionnel pour générer de nouveaux investissements.

2.4 — LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU GROUPE AMBM

En 2017-2018, l'AMBM a démontré un effet de levier de près de 250 % grâce au transfert de 154 000 $ à ses membres, engendrant ainsi un investissement supplémentaire de 376 000 $ de la part de celles-ci envers des initiatives mises en œuvre par les municipalités bilingues.

En parallèle, reconnu par le Gouvernement du Canada comme l'un des quatre Organismes francophones à vocation économique (OFVE), le CDEM cumule à son actif des résultats et des impacts confirmant sa valeur ajoutée dans l'architecture de développement socioéconomique du Manitoba et des quatre provinces de l'Ouest canadien.

En effet, une récente étude sur les retombées économiques et les impacts des quatre OFVE confirme notamment l'importance du CDEM dans le tissu économique de sa province et celui du Canada dans son ensemble. Les conclusions de cette étude démontrent l'atteinte des objectifs et même le dépassement des rendements attendus par le programme de financement *Initiative de développement économique francophone* de l'agence Développement de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) à savoir : des entreprises solides, une capacité de développement socioéconomique, une planification et une mise en œuvre stratégique plus solides et l'accès aux services de développement des entreprises dans les collectivités francophones de l'Ouest canadien.

Les retombées économiques décrivent l'ampleur de l'activité économique associée à une dépense, en ce qui a trait à l'emploi et à la production économique. Notamment, l'analyse des états financiers du CDEM sur quatre exercices récents (2012-2015) montre un choc (agrégation des dépenses) de 2 522 964 $ par année-type[6].

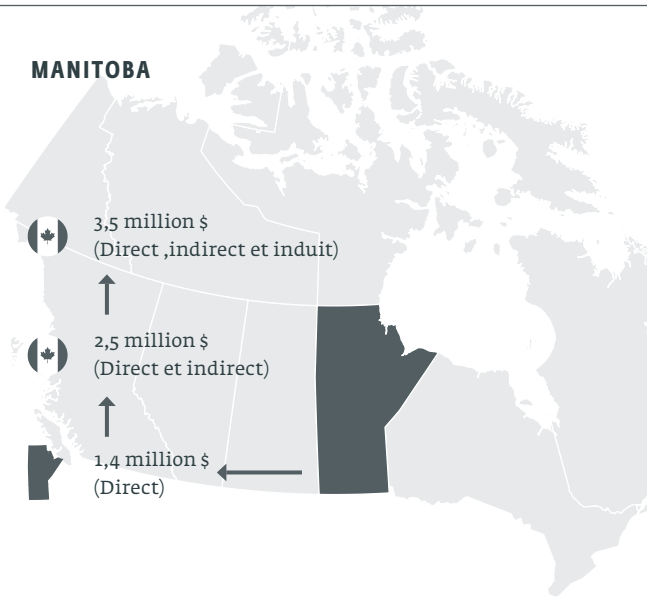

Un choc de 2,5 millions $ de dépenses génère **un impact direct sur le PIB pour le Manitoba de 1,4 million $. L'effet secondaire (direct et indirect) sur le PIB de cette province est de 2,3 millions $ et l'impact provincial total est de 3 millions $.** Ces deux derniers impacts pour l'ensemble du Canada se chiffrent respectivement à **2,5 millions $** et à **3,5 millions $**. **Les revenus totaux de fiscalité** découlant des activités du CDEM se chiffrent à 66 649 $ pour le gouvernement fédéral, à **89 176 $ pour celui du Manitoba** et à 62 000 $ pour l'ordre de gouvernement municipal.

Les estimations des répercussions des activités du CDEM en matière d'emploi montrent que l'impact total équivaut à **37 emplois équivalent temps plein (ETP)** pour l'ensemble du territoire canadien dont **22 directement au Manitoba.** Les 15 autres postes correspondent à des emplois secondaires et induits dans l'ensemble du pays.

6 Durant les années faisant objet de l'étude, Éco-Ouest Canada était un projet sous l'égide du CDEM. Par conséquent, cette étude démontre les retombées cumulées des deux organismes économiques du Groupe AMBM.

2.4 — LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU GROUPE AMBM

MANITOBA

La désagrégation des retombées économiques par projet, présentée par ordre d'importance de dépenses, indique que :

ORDRE	EFFET CAUSÉ PAR LES DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS EN	MONTANT DES DÉPENSES	VALEUR AJOUTÉE CRÉÉE (PIB CANADIEN)	REVENUS DE FISCALITÉ GÉNÉRÉS	EMPLOI ETP ESTIMÉS
1	Diversification et développement économique	1,1 million $	1,6 million $	97 433 $	16
2	Emploi et développement social	0,7 million $	1 million $	59 709 $	10
3	Tourisme	0,32 million $	0,44 million $	27 414 $	5
4	Immigration économique	0,23 million $	0,32 million $	19 715 $	3
5	Économie verte	0,17 million $	0,23 million $	14 428 $	2
6	Jeunesse	0,11 million $	0,15 million $	9 500 $	1

Les activités ou les services proposés et menés à bien par le CDEM (et Éco-Ouest Canada, identifié sous l'appellation « économie verte ») en appui aux entreprises et aux collectivités francophones de leur province, génèrent des gains socioéconomiques qui se mesurent par les résultats atteints, par les actions réalisées, ou par les coûts qu'ils permettent d'éviter.

Impacts socioéconomiques : effet de levier de 400 %

L'encadré suivant présente une vue d'ensemble des gains économiques liés à la gestion des quatre OFVE par type de projet. L'analyse démontre clairement que le CDEM s'illustre particulièrement en la matière et ce, pour l'ensemble des projets économiques pilotés.

OUEST CANADIEN

Société de développement économique de la Colombie-Britannique

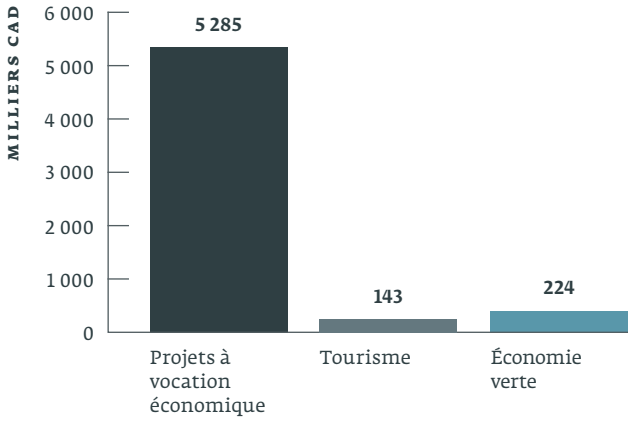

GAINS (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Conseil de développement économique de l'Alberta

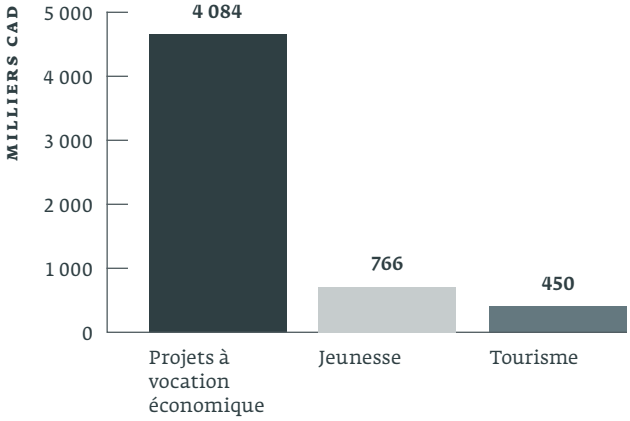

GAINS (ALBERTA)

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan

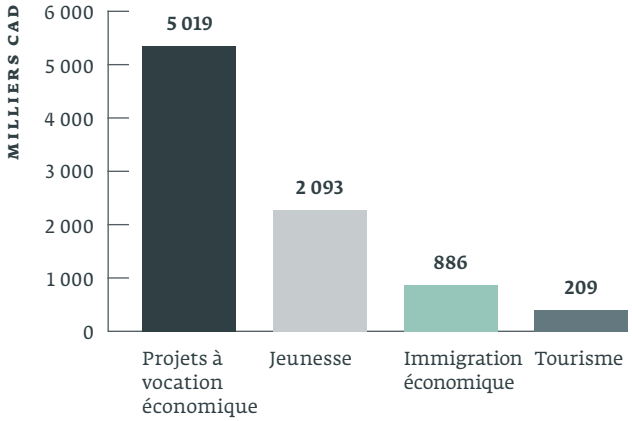

GAINS (SASKATCHEWAN)

Conseil de développement économique du Manitoba

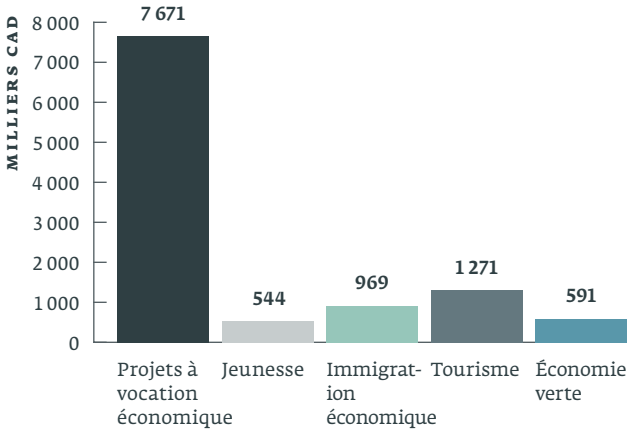

GAINS (MANITOBA)

L'impact socioéconomique des actions/projets des quatre OFVE est estimé à 30 millions $ (les projets à vocation économique représentent 73% de cet impact global avec 22 millions $). Le coût de leurs actions/projets est estimé à 7 millions $. Au total, on estime que l'impact des quatre OFVE sur la société (au niveau monétaire) dépasse de quatre fois les coûts de leurs actions. Ce qui constitue un retour sur investissement exceptionnel pour le bailleur de fonds.

Chaque dollar investi dans l'action économique du CDEM (incluant Éco-Ouest Canada) génère 4 dollars en retombées.

Dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* traitant de la promotion du français et de l'anglais, l'Article 43 stipule que « (1) Le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure : (…) d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue. »

De même, l'Article 45 portant sur les Consultations et négociations avec les provinces mentionne que « Tout ministre fédéral désigné par le gouverneur en conseil peut procéder à des consultations et négociations d'accords avec les gouvernements provinciaux en vue d'assurer le plus possible, sous réserve de la partie IV et compte tenu des besoins des usagers, la coordination des services fédéraux, provinciaux, municipaux, ainsi que ceux liés à l'instruction, dans les deux langues officielles. »

Selon le Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Livre I : Les langues officielles) : « En 1967, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme affirma le rôle critique des municipalités canadiennes en matière de langues officielles. »

Selon l'article Les municipalités canadiennes et les langues officielles, publiée en 2011 par Daniel Bourgeois et Yves Bourgeois : « En 1988, la Loi sur les langues officielles fit des municipalités des partenaires de premier plan dans la promotion du bilinguisme. À partir d'une enquête auprès de 209 municipalités canadiennes, ce texte décrit et analyse les interventions municipales favorables au bilinguisme. Or, après deux générations, on ignore quelles municipalités interviennent en la matière et comment elles interviennent. Plusieurs municipalités agissent, mais le bilan est loin de la vision de la Commission royale. »

Cet article montre que plusieurs municipalités canadiennes (dont les municipalités bilingues du Manitoba) interviennent dans le domaine des langues officielles, tant en faveur de la prestation de services bilingues qu'au chapitre de l'épanouissement de la communauté minoritaire. Il dévoile également qu'elles accordent plus d'importance à la prestation de services et de communications dans la langue minoritaire, notamment aux communications écrites, qu'à l'épanouissement et au développement de la minorité en son sein. Ces interventions sont toutefois relativement récentes et on note une importance accrue des municipalités et de leurs actions dans le domaine social, ce qui semble de bon augure pour les langues officielles et le bilinguisme au Canada.

Dans son rapport *Avant tout, le bon sens* (1998), le juge Richard Chartier écrivait : « Je me suis penché d'abord sur la question des frontières des régions désignées et j'ai cherché à regrouper les indices de vitalité de chaque communauté, ville et village de la francophonie manitobaine. J'ai pu ainsi obtenir une vue d'ensemble assez exacte de la réalité francophone au Manitoba en 1998. De plus, il s'avère que cette communauté ne s'identifie plus selon les divisions scolaires précédant la Division scolaire franco-manitobaine, mais plutôt selon les municipalités. »

Selon toutes ces sources, il est clair que les municipalités bilingues membres de l'AMBM sont des acteurs clés dans la vitalité et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba. Elles furent aussi sans contredit d'une importance capitale pour la promotion des langues officielles au cours des 50 dernières années, ainsi que leurs multiples impacts sur le développement et la vitalité de la communauté francophone dans la province.

Le leadership municipal bilingue et la *Loi sur les langues officielles*

Le Groupe AMBM représente le leadership municipal bilingue en contexte manitobain. Plus encore, il incarne un niveau de gouvernement local favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et visant l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'année 2019 marque le 50e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. À l'instar de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, le Groupe AMBM croit qu'il est opportun de miser sur la présente conjoncture pour moderniser la *Loi sur les langues officielles* pour réaffirmer avec force l'importance de la dualité linguistique comme valeur fondamentale du pays.

Pour ce faire, la FCFA propose au gouvernement un nouveau libellé de la *Loi sur les langues officielles*[7] incluant la définition d'une clause linguistique : « 41.2 (1) Tout accord entre le gouvernement fédéral et une province prévoyant un transfert de fonds contient une clause linguistique exécutoire favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et visant l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. »

Suivant également le projet de loi modèle de la FCFA, cette clause linguistique exécutoire devrait explicitement prévoir les items suivants : (1) l'affectation de fonds spécifiques aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire, (2) la tenue de consultations effectives avec les organismes intéressés des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et (3) l'énumération des responsabilités des parties quant à la reddition de compte.

Le projet de loi modèle de la FCFA exige que les institutions fédérales appliquent le principe de la subsidiarité : « le principe de subsidiarité, lequel prévoit que le niveau de gouvernement le mieux placé pour mettre en œuvre des lois est celui qui est le plus apte à le faire, non seulement sur le plan de l'efficacité, mais également parce qu'il est le plus proche des citoyens touchés et, par conséquent, le plus sensible à leurs besoins, aux particularités locales et à la diversité de la population. »

7 Source : https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2019/03/La-FCFA-passe-%C3%A0-laction_2019-03-05.pdf

La réussite de nombreux projets économiques (y inclus des infrastructures) déployés sous le leadership du Groupe AMBM repose sur l'expertise et l'expérience acquises au cours des trente dernières années, ainsi que la proximité entretenue avec les élus municipaux, les administrations municipales, les entreprises et les organismes communautaires. L'une des forces du Groupe AMBM est sa capacité à mobiliser les acteurs du milieu, dont les décideurs socioéconomiques, dans l'implantation d'infrastructures ayant un effet structurant direct sur la qualité de vie des populations et sur le développement économique local. Les parties prenantes du Groupe AMBM sont présentes sur le terrain, travaillent directement avec les promoteurs et connaissent leur réalité. Elles sont ainsi en mesure d'identifier les facteurs de succès et les embûches, puis mener les projets vers le succès escompté.

Misant sur la valeur ajoutée du français dans la force du bilinguisme, le Groupe AMBM appuie le Gouvernement du Canada dans sa volonté de créer un Canada toujours plus innovateur, plus prospère et plus équitable. Pour ce faire, des investissements en infrastructures dans les communautés francophones en situation minoritaire sont nécessaires afin de garantir un tissu social et économique des plus solides tout en permettant au gouvernement fédéral de rencontrer ses propres obligations envers ces mêmes communautés.

Par définition, le Groupe AMBM est sensible aux besoins de ses membres et de leurs citoyens tout en respectant la diversité et les particularités de leurs communautés de langue officielle en situation minoritaire. De par son leadership, sa légitimité, sa représentativité, sa proximité avec les citoyens et son parcours performant, le Groupe AMBM est tout désigné pour mettre en œuvre toute clause linguistique exécutoire à l'intérieur d'accords et d'ententes entre les gouvernements fédéral et provincial.

L'Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure *Investir dans le Canada* (PIIC)

En juin 2018, les gouvernements fédéral et provincial (Manitoba) signaient un Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure *Investir dans le Canada*. Le Groupe AMBM salue ce programme grâce auquel « les Manitobains bénéficieront d'investissements combinés des gouvernements fédéral et provincial, ainsi que d'autres partenaires, totalisant plus de trois milliards de dollars sur dix ans[8] ».

Néanmoins, il est déplorable de constater que cet Accord ne fait aucune mention des municipalités bilingues ou de la francophonie manitobaine. Rappelons que le Groupe AMBM est un catalyseur alliant le pouvoir municipal et le savoir-faire en matière de développement économique. Il représente un allié naturel pour le Gouvernement du Canada car il sait intervenir à de multiples niveaux en matière d'économie et d'infrastructures, notamment par l'identification et la réalisation de projets porteurs et créateurs de prospérité, tout en misant sur l'atout bilingue. Ceci permet au Groupe AMBM d'agir quotidiennement pour un Canada plus prospère et plus durable.

En regard des responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire, il serait logique que l'Accord bilatéral relatif au PIIC alloue des fonds d'investissement visant le renforcement de la capacité des gouvernements municipaux bilingues membres de l'AMBM et de leurs infrastructures publiques, contribuant du même coup à la vitalité et à la pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire qu'ils gouvernent.

8 Source : https://www.gov.mb.ca/fpir/strainfrasec/investing/index.fr.html

Le Fonds de taxe sur l'essence (FTE) fédéral

Le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (FTE) « constitue une source permanente de financement qui est versé directement, deux fois par année, aux provinces et aux territoires qui, à leur tour, versent les fonds à leurs municipalités pour soutenir les priorités en matière d'infrastructure locale. Les municipalités peuvent regrouper ces fonds, les mettre en banque ou s'en servir comme garantie d'emprunt, ce qui leur donne une grande marge de manœuvre financière[9]. »

Le FTE est alloué aux provinces, aux territoires et aux Premières nations en fonction du nombre d'habitants. Ce financement est administré dans le cadre d'ententes administratives précisant les modalités de l'utilisation du FTE. En 2016-2017, la somme de 68 744 $ provenant du FTE a été affectée au Manitoba en plus d'un montant de 835 093 $ du même Fonds en « transfert additionnel de fonds restants inutilisés dans le cadre de programmes antérieurs »[10].

Il est primordial que le mécanisme permettant le calcul de ces transferts tienne en ligne de compte les Premières nations. Dans cette même logique d'inclusion, les municipalités bilingues du Manitoba - qui oeuvrent auprès d'une population de langue officielle en situation minoritaire – gagneraient à faire partie de l'équation.

Un comité de surveillance établi par le Canada et le Manitoba surveille la mise en œuvre globale de l'Entente administrative sur le FTE et constitue la principale tribune pour aborder et résoudre les problèmes découlant de sa mise en œuvre[11]. Parmi les projets admissibles à recevoir une aide financière de ce fonds figurent ceux concernant le Renforcement des capacités, comprenant les investissements liés au renforcement de la capacité des administrations locales à élaborer des pratiques de planification à long terme. Soulignons que cette Entente définit le bénéficiaire final[12] comme « une administration locale ou son mandataire (notamment une société en propriété exclusive); une entité non municipale, y compris une organisation à but lucratif, non gouvernementale ou à but non lucratif, à la condition que la (les) municipalité(s) ait(aient) indiqué son(leur) appui au projet grâce à une résolution officielle de son(leur) conseil. »

Recommandations en lien avec l'optimisation du partenariat entre le Groupe AMBM et les Gouvernements du Canada et du Manitoba en matière d'infrastructures

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que le prochain **Accord bilatéral relatif au Programme d'infrastructure *Investir dans le Canada* (PIIC)** contienne une clause linguistique exécutoire prévoyant : 1) la création d'un fonds d'investissement prévisible et stable répondant aux besoins des municipalités bilingues et des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM, 2) la tenue de consultations effectives annuelles avec l'AMBM et les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le territoire de l'AMBM (y inclus un représentant nommé par l'AMBM sur le Comité consultatif local du Manitoba) et 3) l'énumération des responsabilités des parties quant à la reddition de compte.

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba à s'assurer que la prochaine **Entente administrative sur le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE)** inclut un représentant nommé par l'AMBM au sein du Comité de surveillance chargé de sa mise en oeuvre.

9 Source : https://www.infrastructure.gc.ca/plan/gtf-fte-fra.html

10 Source : https://www.infrastructure.gc.ca/prog/gtf-fte-tab-fra.html

11 Ce comité inclut notamment deux représentants de l'Association des municipalités du Manitoba

12 Source : https://www.infrastructure.gc.ca/prog/agreements-ententes/gtf-fte/2014-mb-fra.html

3 — INFRASTRUCTURES SOCIALES

Avec un canadien sur cinq vivant et travaillant dans des collectivités rurales qui contribuent à la hauteur de près de 30% au PIB total du Canada, le développement économique rural est une pièce maîtresse de la prospérité du Canada.

Comme le reconnaît le gouvernement fédéral dans sa nouvelle stratégie de développement économique rural, « un pays ne peut prospérer que si ses collectivités rurales connaissent le succès, qu'elles sont concurrentielles et que leurs habitants s'y épanouissement »[13]. Or, force est de constater qu'à l'échelle du pays, les collectivités rurales font face à de nombreux enjeux qui ont des répercussions sur leur vitalité et leur durabilité. Pour les collectivités francophones et bilingues du Manitoba, ces enjeux incluent le maintien de leurs économies locales dynamiques, l'accès à des logements abordables et accessibles, l'accès à Internet et à une connectivité mobile haute vitesse fiables et à prix abordable, la construction d'infrastructures communautaires nouvelles ou améliorées, l'exode des jeunes et des aînés vers les grandes villes, de même que l'attraction et la rétention de nouveaux Canadiens.

Bâtir des collectivités inclusives est l'un des trois objectifs clés du plan d'infrastructure à long terme du Canada (2018). L'inclusivité est l'un de ses cinq principes fondamentaux sur lesquels il s'appuie[14]. Selon le Plan, « les investissements dans l'infrastructure peuvent favoriser l'épanouissement des communautés de langue française et anglaise en situation minoritaire au Canada » ; toutes les communautés étant bâties avec comme fondation les infrastructures. Afin d'assurer le succès de la stratégie de développement économique rural du Canada (2019), le gouvernement fédéral a promis de travailler en partenariat avec, entre autres, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les municipalités. La création d'un ministère entièrement consacré au développement économique rural confirme déjà l'idée longtemps mise de l'avant par les acteurs municipaux selon laquelle une meilleure collaboration entre les gouvernements municipaux et le gouvernement fédéral était cruciale pour le développement économique rural. Toutes choses que l'AMBM, disposée à œuvrer dans ce sens et à partager son expertise en économie et en innovation sur la base des expériences du CEDEM et d'Éco-Ouest, a accueillies très favorablement[15].

Recommandation en matière d'infrastructures sociales

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à tenir sa promesse de travailler en partenariat avec les gouvernements municipaux pour combler les besoins des collectivités rurales et de favoriser l'épanouissement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire en investissant 66,4 millions, au cours des deux prochaines années, dans les infrastructures sociales des collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba.

13 *Possibilités rurales, prospérité nationale : une stratégie de développement économique du Canada rural (2019)* https://www.infrastructure.gc.ca/rural/strat-fra.html

14 *Investir dans le Canada: Le plan d'infrastructure à long terme du Canada (2018)* https://www.infrastructure.gc.ca/plan/icp-publication-pic-fra.html#4.2

15 Les zones rurales satisfaites de la création d'un ministère consacré à leur développement économique, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147503/nouveau-ministere-rural-manitoba-ambm

4 — INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs : telle est la vision du développement durable au Canada depuis 2008[16].

Avec le plan climatique canadien (2017)[17], le plan d'infrastructure à long terme du Canada (2018) et la stratégie fédérale de développement durable pour le Canada (2019)[18], le gouvernement fédéral s'est donné des outils pour atteindre ses objectifs majeurs en la matière à savoir : lutter contre les changements climatiques et mener le Canada vers une économie prospère, propre, diversifiée et faible en carbone.

Depuis 2014, Éco-Ouest Canada œuvre dans ce créneau avec comme principal cheval de bataille l'accompagnement des petites et moyennes municipalités (20 000 habitants et moins) dans leur virage vert, en misant sur les convergences entre la croissance économique et le développement durable.

Par conséquent l'AMBM appuie résolument les efforts du gouvernement fédéral visant à « rendre les collectivités canadiennes plus résilientes aux changements climatiques et relever les défis constants concernant la qualité de l'air, de l'eau et du sol »[19] par des investissements dans des infrastructures vertes et l'encourage à porter une attention particulière à la mise en place de mécanismes de soutien dédiés spécialement aux petites et moyennes municipalités francophones et bilingues, incluant celles qui se situent en milieu rural, afin d'y faciliter, entre autres, l'accès à l'eau potable et le déploiement de projets innovants d'économie verte créateurs d'entreprises et d'emplois.

Dans le contexte de l'exécution du Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba, Éco-Ouest Canada apparaît comme un véritable catalyseur. Son expertise et son modèle unique d'accompagnement en formule clés en main permettra d'engager pleinement les municipalités et l'ensemble des parties prenantes envers l'atteinte des objectifs visés.

Recommandation en matière d'infrastructures de développement durable

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à soutenir le virage vers une économie verte des collectivités francophones et bilingues du Manitoba en investissant 38,6 millions, au cours des deux prochaines années, dans leurs infrastructures de développement durable. Ces municipalités pourront ainsi bénéficier de l'accompagnement professionnel requis de la part d'Éco-Ouest Canada.

16 Loi fédérale sur le développement durable, L.C. 2008, ch. 33

17 *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (2017)* https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/plan-changement-climatique.html

18 *Réaliser un avenir durable, Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada (2019)* http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/

19 *Investir dans le Canada: Le plan d'infrastructure à long terme du Canada (2018)* https://www.infrastructure.gc.ca/plan/icp-publication-pic-fra.html#4.2

5 — INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

L'industrie touristique canadienne représente 2% du PIB total du Canada, générant 102 milliards de dollars en activité économique annuelle et 1,8 million d'emplois dont plus de la moitié se trouvent dans les régions rurales. Elle constitue déjà un pilier important de l'économie canadienne. Mais elle pourrait générer plus de retombées et contribuer davantage à la croissance économique du Canada[20].

Au Manitoba où on estime également que la contribution économique du tourisme au PIB provincial pourrait être meilleure si on tirait davantage profit du potentiel touristique extraordinaire de la province[21], le CDEM travaille depuis plusieurs années avec ses partenaires du secteur à la mise en place et la commercialisation de nouvelles expériences distinctives à l'instar des produits touristiques francophones et bilingues répertoriés dans le corridor patrimonial, culturel et touristique francophone[22]. Afin de poursuivre ses efforts, le gouvernement fédéral a récemment octroyé à l'organisme un financement de 280 000 dollars sur deux ans pour développer davantage le tourisme francophone et métis au Manitoba.

Si ce financement s'inscrit dans la vision du gouvernement fédéral, mise de l'avant par sa nouvelle stratégie touristique, de « soutenir les initiatives existantes tout en créant des possibilités de développement à long terme d'un océan à l'autre » et est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par l'AMBM, il n'en demeure pas moins qu'il ne contribue que très peu à un développement économique et touristique continu des collectivités francophones et bilingues.

Si le Gouvernement du Canada, par le biais de sa stratégie touristique, est résolu à faire en sorte que la croissance du tourisme se poursuive de façon durable, que l'industrie demeure solide et que les collectivités, y compris celles francophones et bilingues du Manitoba, puissent saisir les occasions qui se présentent à elles et obtiennent leur part des recettes touristiques, les investissements en tourisme francophone et bilingue doivent être plus conséquents et ciblés.

Recommandation en matière d'infrastructures touristiques

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à injecter un financement de 31,5 millions de dollars, au cours des deux prochaines années, dans l'industrie touristique francophone et bilingue en vue d'appuyer le développement de projets entrepreneuriaux et la création d'emplois dans les collectivités francophones et bilingues du Manitoba.

20 *Créer des emplois pour la classe moyenne : Une stratégie fédérale pour la croissance du tourisme (2019)* http://www.ic.gc.ca/eic/site/134.nsf/fra/00003.html

21 *Stratégie touristique provinciale du Manitoba (2019)* https://assets.simpleviewinc.com/simpleview/image/upload/v1/clients/manitoba/ProvincialTourismStrategy_FRE_FNL_LR_3e20d567-661b-4245-99ea-744e464d039d.pdf

22 https://corridorcanada.ca/centre_interet_rdee/arts-et-culture/#manitoba

23 Budget fédéral 2019 : Internet haute vitesse, la priorité des municipalités rurales https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1159140/internet-rural-budget-manitoba

24 *La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité (2019)* https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h_00000.html *Possibilités rurales, prospérité nationale : une stratégie de développement économique du Canada rural (2019)* https://www.infrastructure.gc.ca/rural/strat-fra.html

6 — INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

La connectivité est un enjeu majeur de développement économique. Sans connectivité fiable, les petites entreprises, particulièrement celles qui s'adonnent au commerce électronique, ne peuvent mener efficacement leurs activités. Ce problème est exacerbé dans les collectivités rurales où la connectivité à large bande et mobile est souvent médiocre. Au Manitoba, à l'extérieur de Winnipeg et de quelques centres urbains, c'est essentiellement tout le reste de la province qui n'a pas la bande large ; deux facteurs étant à la base de cette fracture numérique : le coût et la disponibilité[23].

En élaborant deux stratégies nationales complémentaires sur le développement économique rural et sur la connectivité, le gouvernement fédéral a fait le pari que la prospérité économique du Canada dépendait de sa connectivité et que les collectivités rurales qui y contribuent largement, devraient en tirer pleinement avantage[24]. Le budget de 2019 prévoit un investissement sans précédent dans des réseaux numériques modernes à haut débit, partant du postulat que « l'offre d'un service Internet haute vitesse [...] dans des régions plus rurales et éloignées, aidera les entreprises à croître, créera de nouveaux emplois et reliera plus de personnes aux ressources, aux services et à l'information dont elles ont besoin pour bâtir un avenir meilleur »[25].

Tout en accueillant favorablement toutes ces mesures fédérales, l'AMBM espère qu'elles profiteront pleinement et rapidement aux collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba, et donc que les nouveaux investissements dans les services à large bande leur garantiront un accès à des services Internet rapides, fiables et à coûts raisonnables. Ceci leur permettra d'être dans une meilleure position pour attirer de nouveaux investissements et créer des emplois de qualité sur leurs territoires. L'AMBM est préoccupée par le fait que parmi les 109 municipalités rurales du Manitoba récemment été ciblées par le gouvernement fédéral pour bénéficier d'un investissement de 84 millions de dollars leur permettant d'avoir accès à des services Internet haute vitesse, une seule s'avère une municipalité bilingue rurale.[26]

Comme le souligne la Fédération canadienne des municipalités (FCM), « le Canada rural est responsable du tiers de l'économie du pays, mais il faut le doter d'outils modernes lui permettant de jouer son rôle [...] Des initiatives stratégiques prioritaires devraient permettre un accès universel à des services Internet fiables dans les collectivités rurales »[27].

Recommandation en matière d'infrastructures numériques

L'AMBM invite le Gouvernement du Canada à garantir aux collectivités rurales francophones et bilingues du Manitoba un accès à Internet et une connectivité mobile haute vitesse fiables et à prix abordables en investissant 1.65 million de dollars, au cours des deux prochaines années, dans leurs infrastructures numériques.

25 Bâtir un Canada meilleur : Accès universel à Internet haute vitesse https://www.budget.gc.ca/2019/docs/nrc/infrastructure-infrastructures-internet-fr.html

26 « Plus de 100 collectivités rurales du Manitoba bénéficieront d'une connexion Internet plus rapide » https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2018/01/plus_de_100_collectivitesruralesdumanitobabeneficierontduneconne.html. À l'exception de la municipalité rurale de Montcalm (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, et Letellier), les municipalités bilingues rurales ne sont pas concernées par cette annonce.

27 *Un moment crucial pour répondre aux attentes des Canadiens. Recommandations municipales en vue du budget fédéral de 2019,* page 8. https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/submission/Un-moment-crucial-pour-repondre-aux-attentes.pdf

7 — CONCLUSION

Le présent mémoire du Groupe AMBM aura été déposé auprès d'acteurs politiques reliés au Gouvernement du Canada au cours de l'automne 2019 dans le contexte des élections fédérales. Ce document est le fruit d'un procesus structuré de consultations auprès des municipalités membres de l'AMBM et de leurs Corporations de développement communautaire (CDC).

Les six recommandations formulées par le Groupe AMBM visent à accroitre l'efficacité, l'efficience et la cohérence en matière de développement économique et d'infrastructures au sein des municipalités bilingues du Manitoba tout en favorisant la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Elles s'appuient sur plusieurs constats et répondent aux priorités de l'heure. D'abord, des ressources additionnelles octroyées au Groupe AMBM et à ses membres lui permettront d'agir plus efficacement et systématiquement en tant que gouvernement de proximité pour assurer à la population (y inclus les communautés de langue officielle en situation minoritaire) dans la mise en place d'infrastructures répondant à leurs besoins. Une attention particulière doit être accordée aux petites municipalités rurales pour les aider à s'adapter à l'économie de demain et attirer de nouveaux résidents.

Par le biais du présent mémoire, le Groupe AMBM vise un approfondissement de son partenariat avec le Gouvernement du Canada pour concrétiser le Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba, ainsi que l'ensemble des recommandations formulées ci-avant.

Le Groupe AMBM demeure à la disposition du Gouvernement du Canada afin de clarifier certaines recommandations, incluant les modalités de mise en œuvre.

ANNEXE — A

Plan 2019-2020 des investissements prioritaires en infrastructures des municipalités bilingues du Manitoba

1 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
CDC de La Broquerie	Développement d'une cuisine communautaire et d'une programmation	132 000 $
CDC Lourdéon—Notre-Dame-de-Lourdes	Construction d'une garderie	2 310 000 $
	Construction d'un hélipad	198 000 $
	Construction d'un bloc à appartements	1 980 000 $
CDC de Saint-Pierre-Jolys	Rénovation de l'aréna	844 800 $
	Plan de développement industriel	27 500 $
	Stratégie d'attraction de nouvelles entreprises	44 000 $
Village de Saint-Pierre-Jolys	Construction d'un complexe résidentiel pour aînés en perte d'autonomie	1 100 000 $
MR de Salaberry	Construction d'une aire de repos à Saint-Malo	110 000 $
	Plan d'aménagement récréatif	55 000 $
Ville de Sainte-Anne	Réfection du terrain de baseball	110 000 $
CDC de Sainte-Anne	Reconfiguration de l'aréna pour la rendre disponible à tous	275 000 $
	Construction d'un multiplex communautaire	9 900 000 $
	Promotion de Sainte-Anne (attraction de résidents)	11 000 $
CDC de Sainte-Agathe	Marketing du parc industriel	11 000 $

ANNEXE — A

1 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
MR et CDC de Ritchot	Construction d'un centre communautaire à Grande-Pointe	301 400 $
	Revitalisation de la rue principale	11 000 000 $
Ville de Powerview-Pine Falls	Resurfaçage de la Route 11	8 800 000 $
MR de Taché	Construction d'un multiplex	12 100 000 $
	Construction d'une coopérative d'habitation pour aînés (41 logements) à Lorette	14 850 000 $
Quartier Riel de la Ville de Winnipeg	Développement mixte (industriel léger, commercial, institutionnel, loisir et résidentiel) sur l'ancien site Public Markets de la rue Marion à Saint-Boniface	2 200 000 $
	Total	**66 359 700 $**

ANNEXE — A

2 – INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
CDC de Saint-Georges	Aménagement du Sentier Trans-Canada (Great Falls)	280 500 $
Village de Saint-Pierre-Jolys	Aménagement d'un parc industriel	7 150 000 $
Ville de Sainte-Anne	Expansion de la lagune	14 300 000 $
CDC de Somerset	Construction d'une ligne de gaz naturel jusqu'à Somerset	1 650 000 $
	Infrastructures d'eau potable	1 320 000 $
MR de Alexander	Expansion de la lagune	742 500 $
	Expansion du système de distribution de l'eau potable	1 100 000 $
MR de Ellice-Archie et CDC de Saint-Lazare	Réaménagement de la lagune et d'infrastructures de gestion des eaux usées dans les centres urbains de Saint-Lazare et de McAuley	3 850 000 $
	Renouvellement des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées à Saint-Lazare	550 000 $
MR et CDC de Saint-Laurent	Aménagement d'un centre de gestion des rebuts (déchets)	1 100 000 $
	Travaux de réfection sur la lagune pour prolonger sa durée de vie utile	1 320 000 $
MR de Montcalm	Expansion de la lagune à Letellier	904 530 $
	Création d'un site d'enfouissement	1 650 000 $
MR de Powerview-Pine Falls	Réfection de la lagune pour augmenter sa capacité et réduire l'infiltration d'eau sousterraine	1 980 000 $
MR de Taché	Projet d'arpentage et de repérage pour le système de drainage du territoire	660 000 $
	Total	**38 557 530 $**

ANNEXE — A

3 – INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
CDC de La Broquerie	Aménagement d'une aire de camping et de jardins communautaires	528 000 $
	Conception et tenue d'un festival d'été	82 500 $
MR de La Broquerie	Rénovation d'un immeuble pour la création d'un centre récréatif	3 850 000 $
	Achat d'un terrain de golf	1 650 000 $
	Construction d'un parc aquatique	550 000 $
CDC de Saint-Georges	Construction d'un musée	4 620 000 $
	Anménagement de la plage et d'un terrain de camping à Saint-Georges	22 000 $
Village de Saint-Pierre-Jolys	Construction d'un centre récréatif	11 000 000 $
Ville de Sainte-Anne	Aménagement de sentiers pédestres	82 500 $
CDC de Sainte-Agathe	Construction d'un quai avec rampe de mise à l'eau	330 000 $
	Élaboration d'une vision et un plan pour le Parc Cartier	55 000 $
MR de Alexander	Installation de mise à l'eau (Traverse Bay)	1 320 000 $
MR de Ellice-Archie et CDC de Saint-Lazare	Aménagement historique du site du Fort Ellice	110 000 $
MR et CDC de Ritchot	Construction d'un quai avec rampe de mise à l'eau	346 500 $
MR et CDC de Saint-Laurent	Centre du patrimoine métis	550 000 $
	Préservation d'un édifice historique	66 000 $

ANNEXE — A

3 — INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
MR de Montcalm	Aménagement de l'espace public à Saint-Jean-Baptiste	1 100 000 $
Quartier Riel de la Ville de Winnipeg	Ajout d'un Centre d'accueil au Centre culturel franco-manitobain	3 300 000 $
	Installation d'un parc commémoratif à Saint-Norbert pour identifier, marquer et célébrer l'endroit de l'évènement marquant de La Barrière	132 000 $
	Aménagement des espaces publics entourant le boulevard Provencher	1 650 000 $
	Total	**31 344 500 $**

4 — INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

MUNICIPALITÉS BILINGUES ET CDC	PROJETS PRIORITAIRES	COÛTS
CDC de La Broquerie	Accès à l'Internet large bande	385 000 $
CDC Lourdéon— Notre-Dame-de-Lourdes	Resurfaçage de la Route 11	275 000 $
CDC de Somerset	Meilleur accès aux services de téléphone cellulaire dans la région	110 000 $
MR de Ellice-Archie et CDC de Saint-Lazare	Meilleur accès (tour) aux services de téléphone cellulaire dans la région	550 000 $
MR de Montcalm	Accès à l'Internet large bande (fibre)	330 000 $
	Total	**1 650 000 $**

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS
BILINGUES DU MANITOBA

ASSOCIATION OF MANITOBA
BILINGUAL MUNICIPALITIES

T 204 289 4077
E INFO@AMBM.CA

219-614, RUE DES MEURONS,
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 2P9

@ReseauAMBM

AMBM.CA